



SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE

GRUPE SCOLAIRE CATHOLIQUE À DAX • EXTERNAT • DEMI-PENSION • INTERNAT

SERVICES PÉRISCOLAIRES DU COLLÈGE AUX DEMI-PENSIONNAIRES & EXTERNES

Formulaire à remettre au bureau de la vie scolaire du collège ou par mail à bvs-college@sjdc-dax.fr.

ÉTUDE SURVEILLÉE	ÉTUDE DIRIGÉE	ACCUEIL DU MERCREDI APRÈS-MIDI
<ul style="list-style-type: none">✓ Cadre de travail assuré entre 16h55 et 17h50✓ Lundi, mardi, jeudi et vendredi✓ 80 places maximum✓ Contrôle des présences✓ Possibilité de sortie anticipée✓ Inscriptions et paiement au forfait* ou à l'acte	<ul style="list-style-type: none">✓ Cadre de travail assuré entre 17h15 et 18h45✓ Lundi, mardi, jeudi et vendredi✓ 20 places maximum✓ Contrôle des présences✓ Suivi des devoirs, en lien avec l'équipe enseignante✓ Obligation de présence 3 soirs sur 4	<ul style="list-style-type: none">✓ Accueil de la fin des cours jusqu'à 17h30✓ Service incluant le déjeuner et le goûter✓ 15 places maximum✓ Contrôle des présences✓ Animations socio-culturelles gratuites✓ Compatible avec l'association sportive
3 ⁹⁰ € /unité 26 ⁹⁰ € /mois	59 ⁹⁰ € /mois	14 ⁹⁰ € /unité 39 ⁹⁰ € /mois

* obligation d'être présent trois soirs sur quatre.

Si vous choisissez la facturation à l'unité, elle sera réalisée en fonction des inscriptions effectuées par mail à bvs-college@sjdc-dax.fr ; toute absence non excusée sera facturée. Si vous choisissez la facturation au forfait, **tout trimestre commencé sera dû**. Il sera possible de résilier la souscription au service choisi en formulant la demande par mail **avant le 15 décembre**, pour une résiliation au 1^{er} janvier ou **avant le 15 mars**, pour une résiliation au 1^{er} avril.

Nous vous rappelons qu'au collège, **la présence des élèves est obligatoire a minima jusqu'à 16h55** les lundi, mardi et jeudi. Si le dernier cours de la journée se termine avant cet horaire, **les élèves ont l'obligation de rester en étude surveillée** (incluse dans les frais de scolarité). Dès lors que la famille aura souscrit à l'un de ces services, **la présence de l'élève y sera obligatoire selon les modalités décrites ci-dessus**, l'élève étant alors sous la responsabilité du collège. Le code de vie commune s'applique donc et **toute demande d'absence exceptionnelle devra être formulée par le biais de l'espace famille d'ÉcoleDirecte**.

Je soussigné _____, responsable légal de l'élève _____

scolarisé en classe de _____, déclare l'inscrire au service périscolaire sélectionné ci-dessous.

- Étude surveillée occasionnelle facturée à l'unité 3,90 €, dès que l'élève sera inscrit ponctuellement par mail à bvs-college@sjdc-dax.fr 24h à l'avance.
- Étude surveillée facturée mensuellement 26,90 €, avec présence au moins trois soirs par semaine :
 Lundi Mardi Jeudi Vendredi
- Étude dirigée facturée mensuellement 59,90 €, avec présence au moins trois soirs par semaine :
 Lundi Mardi Jeudi Vendredi
- Accueil du mercredi après-midi occasionnel facturé à l'unité 14,90 €, dès que l'élève sera inscrit ponctuellement par mail à bvs-college@sjdc-dax.fr 24h à l'avance.
- Accueil du mercredi après-midi facturé mensuellement 39,90 €, avec présence tous les mercredis.

Date : ____ / ____ / ____

Signature